

N° 6857¹²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI

concernant le soutien au développement durable des zones rurales

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(7.6.2016)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 13 mai 2016 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

concernant le soutien au développement durable des zones rurales

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 12 mai 2016 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 19 janvier 2016, 25 mars 2016 et 3 mai 2016;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 7 juin 2016.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges WIVENES

